



MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

1. Introduction

La monographie de fonction de l'auxiliaire de stérilisation date de 1996, il était nécessaire de la revoir. Le comité scientifique de l'ASTER, composé d'infirmiers, de stérilisation, d'infirmiers hygiénistes, d'auxiliaires de stérilisation et de pharmaciens a travaillé à l'actualisation des monographies en tenant compte des évolutions techniques, normatives et légales en stérilisation hospitalière. Ce texte est le fruit de la réflexion de spécialistes de terrain issus de divers hôpitaux francophones.



MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

L'auxiliaire de stérilisation centrale est la personne qualifiée et spécialement formée pour accomplir, dans le cadre d'une équipe structurée, les procédures de nettoyage, de désinfection, de stérilisation et de traçabilité, cette fonction, sous la responsabilité de l'infirmier de stérilisation, comporte :

- la prise en charge,
- le nettoyage,
- la désinfection,
- la vérification,
- le conditionnement,
- le chargement, mise en route et déchargement des stérilisateurs;

Cette fonction implique :

- des capacités visant à comprendre et à maîtriser les différentes procédures de nettoyage, de désinfection, de stérilisation et leurs indications;
- des qualités telles que: la rigueur, l'ordre, la précision;
- des capacités d'adaptation aux nouvelles procédures;

MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

2. Conditions d'accès.

Pour exercer la fonction d'auxiliaire de stérilisation, il faut :

- Etre porteur d'un diplôme secondaire supérieur au sens de la loi belge en vigueur.
- Suivre une formation spécifique en matière de techniques de stérilisation des dispositifs médicaux.

3. Situation hiérarchique.

Dans la structure hospitalière, le service de stérilisation fait partie des services logistiques du département infirmier et son superviseur scientifique et responsable du niveau qualitatif des activités journalières est un pharmacien hospitalier (selon l'A.R. du 4 mars 1991)

A. Supérieurs directs :

L'auxiliaire de stérilisation est placé sous la responsabilité des infirmiers du service de stérilisation eux-mêmes placés sous la responsabilité de l'infirmier en chef du service de stérilisation ;

B. Subordonnés :

néant

C. Relations fonctionnelles :

L'auxiliaire de stérilisation a des relations fonctionnelles avec tous les services de soins, les services médico-techniques et en particulier le bloc opératoire, l'administration, le service technique, les services hôteliers, le pharmacien hospitalier responsable, les fournisseurs et éventuellement les services extra hospitaliers.

MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

D. Rôle didactique :

L'auxiliaire de stérilisation participe à la formation des nouveaux auxiliaires de stérilisation et aux stagiaires en formation.

4. Fonctions.

A. Cadre légal :

- A.R. n° 78 - 15/12/1978. – liste d'actes infirmiers
- A.R. n° 33 - 04/03/1991, Art. 12.
- A.R. 29/12/2007.
- A.R. 26/04/2007.
- CSH recommandations N° 7848, Révision mai 2006

B. Procédures de nettoyage et de désinfection :

L'auxiliaire de stérilisation :

- participe à la réception du matériel traité au service de stérilisation centrale;
- applique les différentes procédures établies pour un lavage et une désinfection;
- utilise à bon escient les détergents et les moyens de désinfection;
- applique les mesures visant à la protection du personnel lors de la manipulation de matériel souillé et donc contaminé; par exemple.
- assure le contrôle du matériel;

C. Techniques de conditionnement :

L'auxiliaire de stérilisation :

- assure le contrôle du matériel;
- assure le conditionnement du matériel propre et désinfecté;

MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

- assure l'entretien des dispositifs médicaux dans le respect des recommandations des fabricants et des procédures internes ;
- réalise les techniques d'emballage des dispositifs médicaux en vue de la stérilisation.

D. Techniques de stérilisation :

L'auxiliaire de stérilisation :

- compose les charges à stériliser;
- sélectionne le programme de stérilisation adéquat en fonction du matériel à stériliser;
- observe les différents paramètres (physiques, physico-chimiques) quel que soit le procédé;
- manipule, étiquette, stocke et éventuellement, distribue le matériel stérile;
- vérifie la qualité des produits stérilisés (par exemples: intégrité de l'emballage, indicateurs de stérilité, l'absence d'humidité résiduelle ...)
- doit signaler à l'infirmier(e) en chef ou responsable toute anomalie de fonctionnement d'un stérilisateur et du matériel de conditionnement, toute erreur ou lacune afin de permettre une rectification le plus rapidement possible;

E. Traçabilité :

L'auxiliaire de stérilisation :

- Applique les procédures de traçabilité des dispositifs médicaux ;
- Applique les procédures de traçabilité des processus de lavage, désinfection et stérilisation;
- Applique les procédures de traçabilité des processus de contrôle, vérification, reconstitution des dispositifs médicaux ;

5. Les supérieurs hiérarchiques :

L'auxiliaire de stérilisation :

- Se conforme aux ordres, aux directives professionnelles et administratives de ses supérieurs ;

MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

- Signale à l'infirmier en chef du service de stérilisation toute anomalie de fonctionnement d'un appareil de lavage, désinfection, emballage, de contrôle ou de stérilisation, toute erreur ou lacune afin de permettre une rectification dans les plus brefs délais ;

6. L'équipe :

L'auxiliaire stérilisation :

- Se conforme à l'organisation de l'institution ;
- Entretenir une bonne entente, une entraide et un esprit d'équipe au sein du service ;
- Transmet les informations nécessaires au bon fonctionnement du service.

7. L'institution :

L'auxiliaire de stérilisation :

- Actualise de façon permanente ses compétences par le biais de formations diverses ;
- Veille à maintenir un travail de qualité par ses actes et son attitude professionnelle et relationnelle ;
- Se conforme au règlement général de l'institution ;
- Respecte les règles de déontologie de la profession ;
- Agit de façon à ne pas nuire à la réputation de l'institution ;
- Collabore au projet de l'institution ;
- Se conforme aux décisions émises par le comité d'hygiène hospitalière
- Etablit de bonnes relations avec les partenaires du service.

8. La/les association(s)

L'auxiliaire de stérilisation :

- Fait partie d'une association de Stérilisation.

Assiste et/ou participe aux journées, congrès et formations organisées par les associations de stérilisation.



MONOGRAPHIE DE FONCTION DE L'AUXILIAIRE DE STÉRILISATION.

9. Auteurs

BOUGELET Francis, infirmier chef en stérilisation – CHR Citadelle – Liège

Président de l'ASTER

GOBERT Eric, infirmier hygiéniste – CHdN - Ettelbruck

Vice-Président de l'ASTER

DUBOIS Véronique, infirmière chef en stérilisation – VIVALIA site Arlon

Administrateur de l'ASTER

DI NUNZIO . Maria, infirmière en chef en stérilisation – CHR Huy

Administrateur de l'ASTER

de la CHARLERIE Isabelle, infirmière en chef en stérilisation – CHRSM Namur

Secrétaire de l'ASTER

DELHAUTEUR Blaise, pharmacien hospitalier - stérilisation – CHR Citadelle Liège

Expert scientifique – comité scientifique de l'ASTER

DEMEULDRE Pierre-Francois, pharmacien hospitalier – stérilisation – CHU Liège

Expert scientifique – comité scientifique de l'ASTER

DIEU Laurent, auxiliaire de stérilisation – Clinique St Pierre Bruxelles

Expert scientifique – comité scientifique de l'ASTER